

Objet : Aides financières de la Région des Pays de la Loire

Le six décembre deux mille seize, à quatorze heures trente, Salle Édouard Landrain à Ancenis, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 novembre 2016 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean CHARRIER, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Joël BARAUD, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Jean-Charles JUHEL, Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Didier PÉCOT, Monsieur Jean-Paul NICOLAS, Monsieur Michel BÉLOUIN.

Étaient représentés : Madame LAERNOES représentée par Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Pierre LUCAS représenté par Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT représenté par Monsieur Joël BARAUD.

Étaient excusés ou absents : Madame Chantal BRIÈRE, Madame Sylvie GAUTREAU, Madame Anne LERAY, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Thierry GADAIS, Monsieur Didier COULOMBEL

Participaient également : Madame Muriel VANDENBERGHE suppléante de Mauges Communauté, Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA

Nombre de votants : 17 (14 présents et 3 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président expose :

L'animation du SAGE estuaire de la Loire, est une opération éligible aux aides financières de la Région des Pays de la Loire pour une dotation forfaitaire de 8 000 €.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité**

- ✓ **Décide de solliciter les subventions pour l'animation du SAGE estuaire de la Loire.**
- ✓ **Autorise le Président à signer tout acte et document afférant à la demande de subvention.**

Fait à Ancenis, le 6 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme,

Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :

Christian COUTURIER
Président du SYLOA